



**Covris**  
Coopérative

# **RAPPORT ANNUEL**

**2024**



# SOMMAIRES

|  |    |
|--|----|
| Mission, vision et valeurs                           | 3  |
| Message de la présidente                             | 4  |
| Conseil d'administration                             | 7  |
| Message de la direction                              | 10 |
| Comité de gestion                                    | 15 |
| Rapport de l'auditeur externe                        | 16 |
| États financiers consolidés                          |    |
| ♦ État des résultats                                 | 20 |
| ♦ Bilan  | 23 |
| ♦ État des flux de trésorerie                        | 25 |
| ♦ Notes complémentaires                              | 26 |
| Bilan social   | 46 |
| Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) | 51 |
| Prix relève Sollio                                   | 53 |
| Nos adresses   | 54 |
| Faits saillants                                      | 55 |

# NOTRE MISSION

Propriété de ses membres, Covris a pour mission d'être LE partenaire d'affaires du secteur agricole et du secteur du commerce de détail. Elle a à cœur le succès de ses clients et clientes pour une agriculture durable aux niveaux financier, environnemental et social.

## NOTRE VISION

Être reconnu comme une organisation incontournable pour le développement d'une agriculture durable et du secteur du commerce de détail tout en maintenant une santé financière pérenne.

### SECTEUR AGRICOLE

Être reconnu comme un leader innovant et proactif au bénéfice des producteurs et productrices agricoles de l'ensemble du territoire.

### SECTEUR DÉTAIL

Consolider nos acquis, saisir les opportunités d'investissements et atteindre de nouveaux sommets de succès et de croissance.

## NOS VALEURS

### INTÉGRITÉ

Les employés de Covris sont intègres. Ils ont une conduite exemplaire et un haut standard de transparence.

### RESPECT

Le respect est le fondement de Covris. L'ensemble des employés adhère à cette valeur entre eux, avec les membres et clients, ainsi qu'avec les partenaires d'affaires. Cette valeur est bidirectionnelle, c'est-à-dire que les employés s'attendent à ce que les membres, clients et partenaires soient respectueux envers eux.

### CRÉATION DE VALEUR

La création de valeur est portée par les employés de Covris qui œuvrent à accompagner ses membres afin de générer de la richesse, mais aussi pour avoir des impacts socioéconomiques positifs auprès des communautés de son territoire.

### ENTRAIDE COOPÉRATION SOLIDARITÉ

Pour Covris, les employés coopèrent entre eux et avec les membres. Ils visent à atteindre un objectif commun, mais aussi à se soutenir mutuellement.

### ÉCOUTE

Les employés et les membres sont à l'écoute de façon active en percevant les sentiments et idées des interlocuteurs sans idée préconçue ou jugement en vue d'apporter des solutions novatrices qui répondent aux attentes.

# Message de la présidente

Jeannine Chartrand



Chers membres,  
Jeunes de la relève,

Aujourd'hui, c'est avec plaisir que je vous présente, au nom du conseil d'administration, le rapport annuel de Covris Coopérative pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024.

L'année 2024 n'a pas été de tout repos. Depuis quelques années, il est difficile pour l'ensemble de notre industrie de s'adapter aux différentes situations du marché. Le contexte actuel nous demande des efforts et des ajustements dans nos façons de penser et de faire. Toutefois, notre modèle d'affaires en est un solide qui a su s'adapter à travers le temps et saisir les occasions pour se redresser et performer.

La force de notre collectivité nous permettra, encore une fois, de voir la lumière au bout du tunnel.

## RÉSULTATS FINANCIERS

Cette année, notre chiffre d'affaires s'élève à 186 M\$, représentant une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, avec un déficit de 765 641 \$. Bien entendu, ce déficit est loin d'être à la hauteur de nos attentes. Cependant, il s'explique par des résultats difficiles dans nos coentreprises.

Notre participation dans Sollio & Grains Québec a affecté négativement nos résultats. Bien que ce secteur ait toujours été porteur pour nous, la mise en commun dans le commerce des grains nous

semblait une alternative profitable pour nous et l'ensemble du réseau. Toutefois, les résultats financiers ont prouvé le contraire. Ce constat nous a amenés à mettre fin aux activités de Sollio & Grains Québec et à repenser le modèle d'affaires afin de laisser plus d'autonomie et de proximité aux coopératives. D'ailleurs, les résultats des derniers mois de l'année suivant le changement de modèle d'affaires semblent le confirmer.

La production porcine a depuis quelques années connu plus de bas que de haut. Les variations de prix (porcs, grains), la gestion équilibrée de la production visant une diminution de 9 % et les modifications en lien avec le modèle ASRA n'ont pas servi positivement ce secteur.

D'ailleurs, dans cette optique, une importante étude a été demandée pour analyser l'ensemble des coûts et les impacts dans ce secteur. Cette analyse se fait en collaboration avec Sollio et Olymel afin d'avoir une filière porcine mieux structurée.

À cet effet, le conseil d'administration a déjà amorcé une réflexion qui se poursuivra en 2025 concernant l'importance de notre implication comme coopérative productrice de porcs.

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Nous poursuivons notre plan d'action en lien avec notre planification stratégique. Malgré quelques embûches, nous sommes certains d'arriver aux résultats prévus.



## INVESTISSEMENTS



Malgré la situation difficile, votre coopérative continue à une hauteur raisonnable, ses investissements pour maintenir et optimiser les services qui vous sont offerts. Au cours de la dernière année, près de 350 000 \$ ont été injectés, plus précisément dans le secteur végétal et en matériel roulant pour assurer l'efficacité des opérations. Nous demeurons à l'affût des opportunités pour nous positionner avantageusement pour le futur.

D'ailleurs, nous avons fait l'acquisition d'un drone nous permettant, présentement, l'épandage de biostimulants et de semences.



Ce drone nous permet de travailler sur les prairies et les céréales d'automne un mois plus tôt qu'avant, et de travailler immédiatement après une pluie en évitant les traces dues au passage de la machinerie conventionnelle. De plus, nous serons prêts à l'application des pesticides quand la réglementation sera en vigueur. *Informez-vous auprès de votre représentant.*

## BILAN SOCIAL

Covris Coopérative est toujours très présente dans son milieu. Plusieurs activités sociales et techniques vous sont offertes et nous sommes toujours extrêmement heureux de vous y rencontrer.



Les journées techniques, les parcelles, notre concours de photos *Maizex* sont toujours un succès grâce à vous.

Les activités sociales, comme le match amical de hockey, le tournoi de golf que nous souhaitons moins humide cette année ainsi que les randonnées en moto et en motoneige sont toujours des moments privilégiés d'échange dans un contexte festif.

Je vous invite à consulter notre [bilan social](#) pour y constater le dynamisme de nos collaborateurs à organiser ces journées.

Depuis 3 ans, nous avons davantage mis l'accent sur les communications que nous poursuivrons cette année encore. Cela nous permet d'accroître notre rayonnement tant auprès de nos membres qu'auprès des communautés qui font partie de notre territoire géographique, de vous faire part de nos activités et, de plus, cela nous permet de faire connaître de belles réalisations et de mettre en valeur nos producteurs.

Je vous invite à visiter notre site internet [covris.coop](http://covris.coop) et à suivre sur [Facebook](#) et [Instagram](#).

## RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Je me permets de souligner notre implication dans un projet pilote de PROPANE VERT fait à partir de résidus forestiers et/ou agricoles. Ce projet rejoint notre désir de promouvoir l'agriculture durable au sein de la coopérative.

## RELÈVE

Covris est toujours présente pour soutenir la relève agricole. Plusieurs concours sont organisés tout au long de l'année auxquels nous participons.

Le FCARA permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre coopérative de bénéficier d'un soutien financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.

Cette année, Alexis Chassé de Ferme Al Premier à Sainte-Monique.



D'ailleurs, c'est près de 27 600 \$ qui seront remis cette année. Nous nous faisons également un devoir d'encourager la participation de nos jeunes productrices et producteurs au concours Prix relève Sollio.

Lors de l'AGA de Sollio en février 2025, la Ferme Gillubert à Leclercville a gagné le Prix relève Sollio dans la catégorie Établissement. Félicitations !



## CONCLUSION

Malgré les difficultés traversées au cours des dernières années, notre équipe travaille ardemment à retrouver la rentabilité et poursuivre sa mission d'être le partenaire d'affaires du secteur agricole et du secteur du commerce de détail. Nous voulons contribuer au succès de nos membres et assurer la pérennité de votre coopérative.

## MILLE FOIS MERCI !

En terminant, j'aimerais remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous nous accordez. Vous êtes la base de notre modèle d'affaires et votre appui est essentiel.

Merci à nos partenaires d'affaires et à Sollio

Groupe Coopératif de nous aider à toujours offrir à nos membres des services de haute qualité. Merci aux coopératives voisines pour leur collaboration. Merci aux partenaires financiers de nous accompagner dans notre développement de marchés.

À M. Pascal Larivière et M<sup>me</sup> Caroline Monette, à leur équipe de gestion et à tous leurs collaborateurs, un immense merci pour votre écoute, votre dévouement et votre acharnement à servir les membres et à les aider à faire performer leurs entreprises. Merci pour votre goût du dépassement afin que Covris Coopérative soit un partenaire de choix dans le paysage agricole.

À mes collègues du conseil d'administration, merci pour votre ouverture d'esprit, vos idées créatives et visionnaires et pour les excellentes discussions. C'est toujours un plaisir d'échanger ensemble.

*Coopérativement vôtre.*



# Conseil d'administration

## Secteur Est

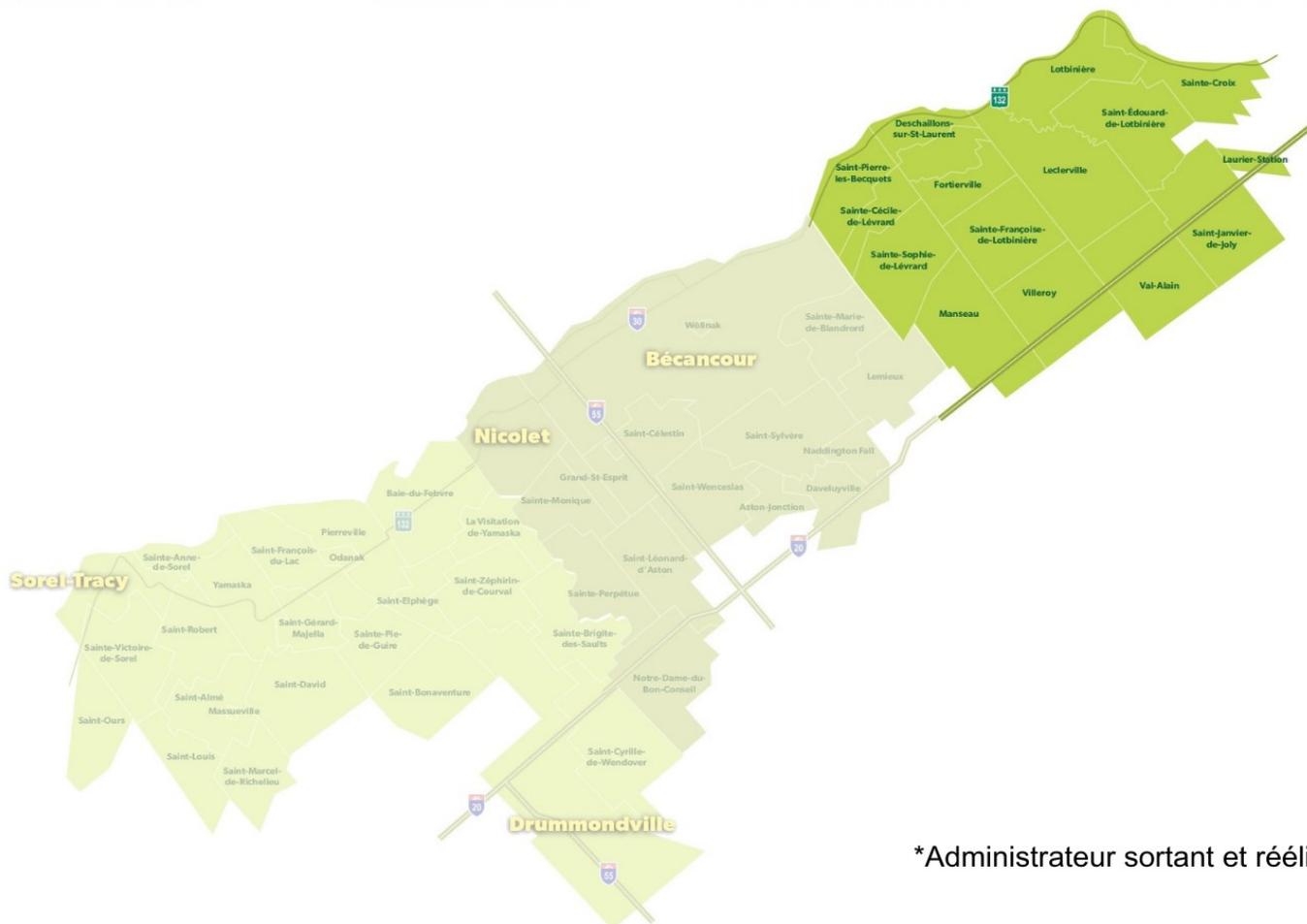


**Élyse Groleau**  
1<sup>re</sup> Vice-présidente  
**Mandat 2024-2027**  
Lotbinière  
*Ferme Grolier SENC*  
Production laitière

**Jérôme Couture\***  
2<sup>e</sup> Vice-président  
**Mandat 2022-2025**  
Leclercville  
*Ferme Camilienne inc.*  
Production laitière

**Jean-Denys Beudet**  
Administrateur  
**Mandat 2024-2027**  
Fortierville  
*Ferme Philo inc.*  
Production laitière

**Denis Richard**  
Administrateur  
**Mandat 2023-2026**  
Leclercville  
*Les Cultures du Castor inc.*  
Grandes cultures



\*Administrateur sortant et rééligible

# Conseil d'administration

## Secteur Centre



**Ghislain Deshaies\***

Administrateur

**Mandat 2022-2025**

Saint-Sylvère

Ferme Ghislain Deshaies.

Production laitière



**Jean Landry**

Administrateur

**Mandat 2024-2027**

Bécancour

Grandes cultures



**Samuel Borer**

Administrateur

**Mandat 2023-2026**

**Bécancour**

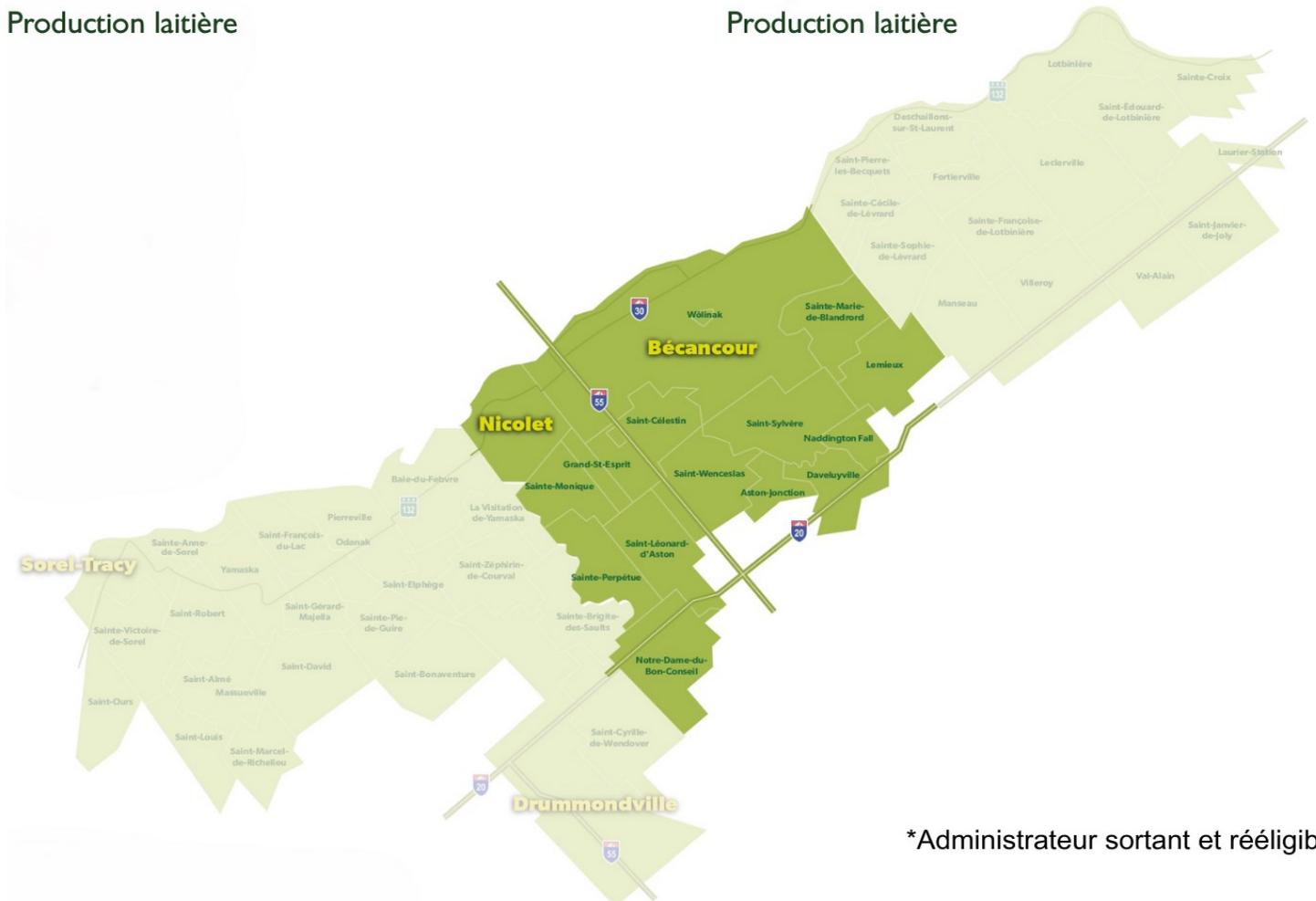
Ferme Régina T. & .R.B inc.

Production laitière



**Vacant**

**Mandat 2022-2025**



\*Administrateur sortant et rééligible

# Conseil d'administration

## Secteur Ouest



**Jeannine Chartrand**  
Présidente

**Mandat 2023-2026**

Saint-Zéphirin-de-Courval  
*Ferme Porcibel inc.*  
Production porcine



**Alec Côté\***  
Administrateur

**Mandat 2022-2025**

Sainte-Brigitte-des-Saults  
*Élevages Brigiporcs*  
Production porcine



**Jessy Pelletier**  
Administrateur

**Mandat 2024-2027**

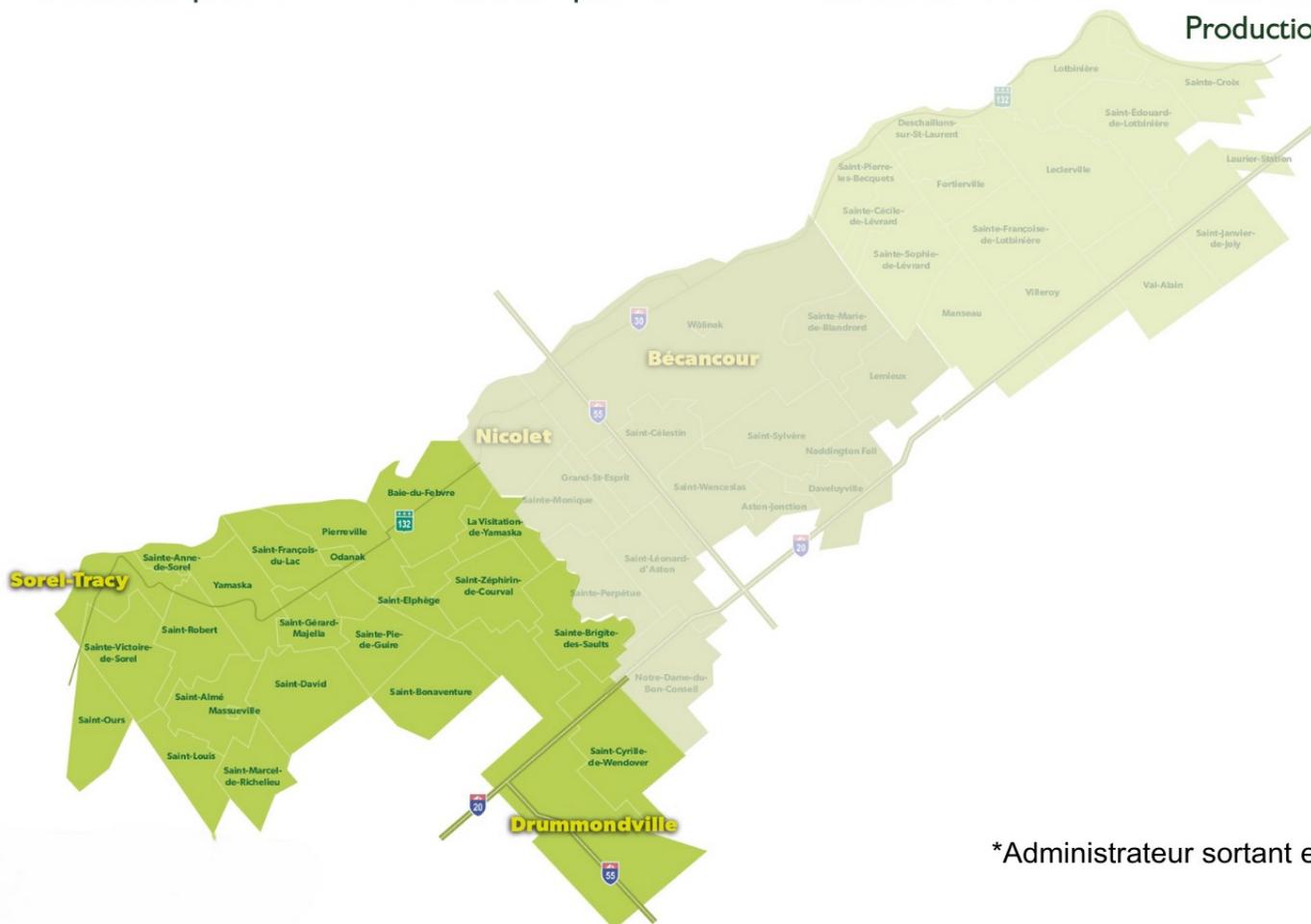
Saint-Aimé  
*Ferme Jessy Pelletier inc.*  
Grandes cultures



**Joël Ruttimann**  
Administrateur

**Mandat 2023-2026**

Saint-Zéphirin-de-Courval  
*Ferme Benjo 2003 inc.*  
Grandes cultures  
Production laitière



\*Administrateur sortant et rééligible

# Message du directeur général

Pascal Larivière



Chers membres,  
Chers partenaires,

Votre coopérative vient de compléter son 4<sup>e</sup> exercice financier depuis sa création en 2020. L'exercice 2024 aura été intense et rempli de son lot de difficultés, comme les deux exercices précédents.

Les niveaux élevés des taux d'intérêt et l'inflation auront été des freins importants pour votre coopérative en 2024. Ils ont non seulement affecté notre structure des coûts, mais aussi, celle des clients. Ainsi, cette incertitude vécue par certains clients, a causé un ralentissement des projets et ultimement des baisses de ventes dans certains secteurs.

Le secteur porcin aura aussi connu des bouleversements en 2024, avec la mise en place du nouveau modèle de l'ASRA, qui est défavorable pour votre coopérative, les variations de prix des grains et du porc, la réduction ordonnée de la production à l'échelle provinciale et l'unification des équipes techniques provinciales en sont quelques exemples.

Enfin, à titre de changement important en 2024, les coopératives regroupées dans le partenariat Sollio & Grains Québec ont décidé de mettre un terme au partenariat et reprendre le contrôle sur les activités de commercialisation, en pensant ainsi retrouver une performance financière et des niveaux de volumes à la hauteur des attentes.

À la suite de la planification stratégique

effectuée en 2023, le cheminement vers l'atteinte des objectifs de 2026 aurait pu être retardé par ces bouleversements, mais l'équipe de gestion a poursuivi ses efforts vers l'atteinte des cibles 2026 du plan stratégique pour chaque secteur d'activités.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Nous vous présentons les résultats pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024. Ces résultats consolidés sont en deçà de ceux de 2023 au niveau de l'excédent net. Certains départements du secteur agricole ont connu une année plus difficile en termes de rentabilité.

Le chiffre d'affaires consolidé aura régressé de 10 % pour s'élever à 186 M\$ comparativement à 205 M\$ pour l'exercice précédent. La réduction de la production dans le secteur porcin, le ralentissement dans le secteur de la quincaillerie et une déflation de prix, entre autres dans le secteur des grains, expliquent cette diminution. Le trop-perçu brut sera toutefois passé de 16,1 M\$ (7,8 % des ventes) en 2023 à 17,4 M\$ (9,4 % des ventes) pour l'exercice 2024.



De leur côté, les frais d'exploitation ont aussi connu une hausse pour s'établir à 18,3 M\$ (9,8 % des ventes) en 2024 en comparaison avec le montant de 17,8 M\$ (8,6 %) pour l'année précédente. La hausse de ces frais est principalement attribuable à l'ajustement de la structure pour la reprise des activités du secteur des grains, aux ajustements des salaires annuels et à l'inflation générale des coûts d'entretien.

Le trop-perçu d'opération a ainsi présenté un déficit de 1 354 673 \$, alors que le déficit de 2023 était de l'ordre de 1 043 612 \$. L'écart défavorable est attribuable principalement à la sous-performance du secteur porcin et à notre quote-part inférieure dans les activités de Sollio & Grains Québec.

Les autres résultats déficitaires de 507 673 \$ s'expliquent par les difficultés qu'a traversées en 2024 notre partenariat Symac, qui aura vu ses ventes et sa rentabilité diminuer, conséquence de l'incertitude économique et des taux d'intérêt élevés. De plus, il faut se rappeler qu'en 2023, les autres résultats comprenaient un gain sur la cession de notre participation dans Énergie RC (Sonic).

Finalement, après les charges fiscales, la coopérative présente un déficit d'exercice de 765 641 \$ qui s'avère légèrement plus élevé que celui de 2023 à 694 504 \$.

## BILAN CONSOLIDÉ



L'actif total de la coopérative de 86,5 M\$ a progressé par rapport au total de 82,4 M\$ en 2023. Cet écart est attribuable principalement à une variation positive au niveau des débiteurs et de la valeur des stocks en fin d'exercice.

Le passif total quant à lui, s'est accru de 5,2 M\$ pour passer de 52,5 M\$ à la fin de 2023, à 57,8 M\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation

est attribuable à une hausse des crédateurs en fin d'exercice et aux emprunts bancaires.

Enfin, l'avoir sera passé de 29,9 M\$ à la fin de 2023 à 28,7 M\$ au 31 octobre 2024. Cette diminution est attribuable au déficit de l'exercice.

## RÉSULTATS SECTORIELS

### DIVISION ANIMALE

Cette division, qui représente 45 % des ventes consolidées de la coopérative, comporte les activités d'alimentation, d'élevages avicoles, ainsi que les élevages porcins par notre partenariat dans *RP2R*.



Le secteur avicole représente 2,5% des ventes de la division productions animales. Il comporte les activités de notre poulailler de Saint-Aimé, la vente d'aliments et le suivi technique pour quelques clients. Malgré l'impact marginal de ce secteur, nous sommes heureux des résultats techniques établis à notre poulailler. L'exploitation du bâtiment à sa pleine capacité ainsi que la synergie avec les autres secteurs auront permis d'améliorer la rentabilité de cet actif.



Le secteur ruminant qui représente 11 % des ventes de la division, a vu ses ventes quelque peu régresser par rapport à 2023. Un prix moyen inférieur, la perte de quelques clients à la suite du départ d'une ressource d'expérience et la transition de certains volumes en moulée complète vers le marché des ingrédients simples auront expliqué la baisse des revenus. Toutefois, l'addition en cours d'année de nouveaux experts-conseils expérimentés et la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement des affaires nous ont permis de générer des gains de parts de marché intéressants en fin d'année.

L'accroissement des synergies interdivisions pour les ressources humaines et un très bon contrôle des coûts auront permis de générer un excédent à la hauteur de celui de 2023.



Le secteur porcin, qui représente 87 % des ventes de la division, a vu ses ventes régresser de 7 % par rapport à 2023. Notre coentreprise de production, RP2R, aura connu encore cette année son lot de défis avec une perte d'opération cumulée de 10 \$ du 100 kg. Les prix du porc et des grains ont beaucoup varié en 2024. En début d'année, les prix du porc étaient bas et ont progressé pendant l'année, alors que les prix des grains auront eu un comportement opposé, ce qui aura permis de générer des gains en fin d'année pour éponger une partie des pertes du début de l'année, mais sans toutefois être suffisant pour effacer la perte cumulative!

La production a entrepris de grands chantiers en 2023 et 2024, comme la réduction ordonnée de la production provinciale de 9 % qui s'est faite graduellement au cours de la dernière année. Les enjeux liés à la refonte du modèle ASRA et à la franchise des grands intégrateurs représentent dorénavant un manque à gagner substantiel pour la filière. L'ensemble des équipes techniques du réseau coop a été regroupé en une seule équipe provinciale afin de partager les expertises, de se prémunir contre un manque de ressources et de réaliser des économies d'échelles.

Dans la continuité de certains de ces chantiers et face aux résultats décevants, votre coopérative et ses partenaires coop travaillent activement avec Sollio et Olymel afin de revoir le modèle d'affaires du secteur et/ou l'importance de l'implication de votre coopérative en production porcine. L'objectif étant de réduire notre vulnérabilité dans ce secteur et augmenter notre prévisibilité et notre rentabilité.

## DIVISION VÉGÉTALE

Cette division, qui représente 12 % des ventes consolidées de la coopérative, se compose des ventes de semences, de fertilisants, de produits de protection des cultures, de l'agroenvironnement et de l'application à forfait.

Les productions végétales auront connu une autre belle saison, qui aura été hâtive et intense. Certains bons positionnements de son approvisionnement auront permis à la coopérative de présenter des offres concurrentielles et ainsi de générer un volume d'affaires adéquat et en ligne avec les objectifs. Au final, les ventes de la division ont connu une légère baisse par rapport à 2023. Les volumes auront été en croissance au niveau des semences, des protections des cultures et le forfait, mais en légère baisse pour les fertilisants.

La baisse des prix sur le marché des engrais à l'approche du printemps combiné à une inflation générale des salaires, des frais de transport et d'entretien auront amputé l'excédent du secteur. Toutefois, un bon positionnement pour les semences et les produits de protection des cultures et un bon contrôle des coûts d'exploitation, dans un contexte inflationniste, auront permis de dégager un excédent intéressant, mais en légère baisse par rapport à 2023.

Le remboursement par le fédéral d'une seconde portion de la taxe douanière de 2022 sur les produits en provenance de la Russie aura aussi aidé les résultats finaux. Nous poursuivons les efforts pour recouvrer d'autres portions de ces taxes imposées par le gouvernement canadien, mais le travail sera long et ardu.



## DIVISION GRAINS

Cette division, qui représente 22 % des ventes consolidées de la coopérative, se compose des activités de séchage et d'entreposage de nos deux centres de grains, ainsi que des activités de commercialisation, qui étaient sous la gouverne de Sollio & Grains Québec jusqu'en juin 2024, puis ont été transférées sous la responsabilité de Covris par la suite. En accord avec nos autres partenaires, nous avons mis fin au partenariat, Sollio & Grains Québec à l'été 2024.



L'enchaînement de mauvais résultats financiers et la difficulté du partenariat à se démarquer dans ce marché concurrentiel et à générer des volumes à la hauteur des attentes nous ont amenés à cette conclusion. Covris a donc dû se rebâtir une équipe afin de retrouver sa place dans ce marché fort concurrentiel. Le 1<sup>er</sup> juin 2024 marquait ce renouveau. Heureusement, depuis, la réponse est bonne. Une rentabilité a réussi à être dégagée et les volumes nous indiquent une progression. En effet, nos prévisions nous amenaient à 2026 pour retrouver les volumes et notre positionnement du passé, d'avant Grains Québec. Tout indique que l'objectif sera atteint sans embuche majeure.

Les volumes commercialisés en début d'année ont été inférieurs aux attentes, mais les efforts du deuxième semestre auront permis de clôturer l'année avec des volumes supérieurs à l'année précédente. Nos deux centres de grains auront vu passer plus de volume dans nos silos. Le chevauchement partiel des saisons céréales, soya et maïs, aura causé des enjeux de livraison pour certains producteurs par manque d'espace d'entreposage et par un rythme plus lent des expéditions vers la clientèle. La rentabilité des deux centres de grains a progressé dans la bonne direction. C'est d'ailleurs la conséquence directe des volumes manutentionnés et des synergies des

ressources humaines interdivisions qui auront permis un bon contrôle de l'ensemble de la structure des coûts de nos centres de grains.

## DIVISION MACHINERIE

Cette division, en partenariat avec Agiska Coopérative, aura connu une année plus difficile après deux bonnes années, qui auront marqué des records. Les ventes de la division ont chuté en raison des retards de livraison de notre manufacturier et d'un ralentissement de la demande de notre clientèle causé par la conjoncture économique décrite précédemment. Le nombre d'unités vendues moins important et les charges financières qui demeurent importantes dans ce secteur ont contribué à dégager une contribution nette en recul par rapport à 2023.



## DIVISION DÉTAIL

Cette division représente 21 % des ventes consolidées de la coopérative et se compose de la section quincailleries et de la section dépanneurs. Les deux sous-secteurs ont eu des comportements inverses au cours de l'année.



Le secteur des dépanneurs a poursuivi sa progression avec une hausse de ses ventes de 6,5 % et une contribution générale positive et supérieure à l'année précédente pour chacun de nos six sites.

Du côté des quincailleries, les ventes ont régressé de 5 %. Le contexte inflationniste, et les taux d'intérêt encore élevés en 2024 auront été un frein important aux mises en chantier dans les marchés de nos magasins. Malgré ce contexte d'incertitude et les ajustements annuels des coûts d'opération dus à l'inflation, les magasins ont réussi à maintenir une rentabilité similaire à celle de 2023.



En conclusion, 2024 aura été une année tout aussi marquante que la précédente, mais nous pouvons percevoir des jours meilleurs avec nos travaux entrepris et en cours dans le secteur des grains et le secteur porcin.

Avant de terminer, j'aimerais adresser quelques remerciements. À vous, chers membres, je vous remercie pour votre fidélité et votre confiance.

J'aimerais aussi remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien et leur confiance.

Merci aussi à notre équipe de gestion, qui réussit à s'adapter continuellement aux fluctuations des marchés et aux enjeux du quotidien.

Enfin, merci à tous les employés de Covris, pour leur dévouement et leur détermination. C'est tous ensemble que nous pourrons poursuivre le développement et la croissance de notre coopérative.

Merci de votre attention.

# Comité de direction



**Pascal Larivière, CPA**  
Directeur général



**Caroline Monette, CPA**  
Directrice administration  
et finances



**Jean-Michel Laroche, Agr.**  
Directeur productions agricoles



**Stéphane Boutin**  
Directeur service des grains  
et des opérations



**Daniel Simard**  
Directeur dépanneur



**Sylvain Auger**  
Directeur quincaillerie



**Christian Chabot**  
Directeur commercialisation  
des grains



**Lucie Bélanger**  
Coordonnatrice RH et SST



**Philippe Tremblay**  
Directeur principal  
Groupe Symac SEC



**Joël Zummo, Agr.**  
Directeur général  
Filière Porcine Coopérative et  
RP2R





RAPPORT DE  
L'AUDITEUR EXTERNE

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 octobre 2024

Préparé par Groupe RDL

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
**COVRIS COOPÉRATIVE**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de COVRIS COOPÉRATIVE et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2024, et les états consolidés des résultats, de la réserve, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2024, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Groupe RDL Victoriaville SENCRL<sup>1</sup>*

Victoriaville  
Le 25 février 2025

---

<sup>1</sup> Par Joël Minville, CPA auditeur

Groupe RDL Victoriaville SENCRL est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

**COVRIS COOPÉRATIVE**

Résultats consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre

2024

2023

|   |                       |                |
|---|-----------------------|----------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                     | <b>186 195 806 \$</b> | 205 724 602 \$ |
| <b>COÛT DES PRODUITS VENDUS</b>               | <b>168 731 957</b>    | 189 593 207    |
| <b>TROP-PERÇU BRUT</b>                        | <b>17 463 849</b>     | 16 131 395     |
| <b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>                   |                       |                |
| Frais d'opérations                            | <b>10 853 379</b>     | 10 473 219     |
| Frais d'administration                        | <b>5 344 957</b>      | 5 172 323      |
| Frais financiers                              | <b>900 842</b>        | 862 123        |
| Amortissement                                 | <b>1 211 671</b>      | 1 283 170      |
|   | <b>18 310 849</b>     | 17 790 835     |
| <b>DÉFICIT DES OPÉRATIONS</b>                 | <b>(847 000)</b>      | (1 659 440)    |
| <b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>              | <b>(507 673)</b>      | 615 828        |
| <b>DÉFICIT AVANT IMPÔTS DES FILIALES</b>      | <b>(1 354 673)</b>    | (1 043 612)    |
| <b>IMPÔTS DES FILIALES</b>                    |                       |                |
| Exigibles                                     | <b>28 868</b>         | 18 981         |
| Futurs  | <b>(617 900)</b>      | (368 089)      |
|   | <b>(589 032)</b>      | (349 108)      |
| <b>DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>                  | <b>(765 641) \$</b>   | (694 504) \$   |
| <b>ATTRIBUABLE :</b>                          |                       |                |
| Aux membres de la coopérative                 | <b>(851 851) \$</b>   | (760 989) \$   |
| À la participation ne donnant pas le contrôle | <b>86 210</b>         | 66 485         |
|   | <b>(765 641) \$</b>   | (694 504) \$   |

**COVRIS COOPÉRATIVE**

Surplus d'apport consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre

|   | 2024                | 2023         |
|---|---------------------|--------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                   | <b>1 658 473 \$</b> | 1 658 473 \$ |
| Annulation de parts de membres inactifs | <b>622</b>          | -            |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                   | <b>1 659 095 \$</b> | 1 658 473 \$ |

**COVRIS COOPÉRATIVE****Réserve consolidée****Pour l'exercice clos le 31 octobre****2024****2023**

|   |                      |               |
|---|----------------------|---------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>   | <b>18 286 881 \$</b> | 18 778 856 \$ |
| Déficit de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative | <b>(851 851)</b>     | (760 989)     |
|   | <b>17 435 030</b>    | 18 017 867    |
| <b>Impôts</b>   |                      |               |
| Exigibles (recouvrés)   | <b>6 502</b>         | (5 276)       |
| Futurs  | <b>117 032</b>       | (263 738)     |
|   | <b>123 534</b>       | (269 014)     |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>   | <b>17 311 496 \$</b> | 18 286 881 \$ |

**COVRIS COOPÉRATIVE****Bilan consolidé****Au 31 octobre****2024****2023****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

|  |                      |               |
|--|----------------------|---------------|
| Trésorerie   | <b>1 687 220 \$</b>  | 2 617 664 \$  |
| Débiteurs (note 4)   | <b>9 407 763</b>     | 6 705 317     |
| Débiteurs - apparentés (note 5)  | <b>10 676 164</b>    | 10 483 083    |
| Avances à un administrateur d'une filiale, portant intérêts au taux préférentiel | <b>150 490</b>       | 130 699       |
| Impôts   | <b>196 924</b>       | 7 625         |
| Stocks et stocks agricoles (note 6)  | <b>23 397 845</b>    | 20 354 535    |
| Frais payés d'avance   | <b>518 752</b>       | 322 497       |
|  | <b>46 035 158</b>    | 40 621 420    |
| <b>PLACEMENTS</b> (note 7)   | <b>16 122 439</b>    | 16 898 111    |
| <b>INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS</b> (note 8)                                   | <b>7 330 366</b>     | 7 680 804     |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 9)                                      | <b>13 995 433</b>    | 14 856 742    |
| <b>ÉCART D'ACQUISITION</b>   | <b>82 823</b>        | 82 823        |
| <b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 10)  | <b>450 000</b>       | 453 038       |
| <b>IMPÔTS FUTURS</b> (note 15)   | <b>2 489 483</b>     | 1 871 583     |
|  | <b>86 505 702 \$</b> | 82 464 521 \$ |

Pour le conseil d'administration :

  
\_\_\_\_\_, administrateur  
\_\_\_\_\_, administrateur

**COVRIS COOPÉRATIVE****Bilan consolidé****Au 31 octobre****2024****2023****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

|  |                      |               |
|--|----------------------|---------------|
| Emprunts bancaires (note 11)   | <b>8 825 814 \$</b>  | 7 785 924 \$  |
| Créditeurs (note 12)   | <b>10 462 161</b>    | 7 977 220     |
| Créditeurs - apparentés (note 13)  | <b>23 825 116</b>    | 20 731 776    |
| Dépôts de clients  | <b>619 757</b>       | 1 824 000     |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)                     | <b>486 855</b>       | 650 420       |
| <b>Passif à court terme avant dette remboursable sur demande et dette renouvelable</b> | <b>44 219 703</b>    | 38 969 340    |
| Dette à long terme remboursable sur demande (note 14)                                  | <b>10 217 563</b>    | 10 148 709    |
| Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 14)                | -                    | 99 883        |
|  | <b>54 437 266</b>    | 49 217 932    |
| <b>DETTE À LONG TERME (note 14)</b>  | <b>515 424</b>       | 563 863       |
| <b>AIDE FINANCIÈRE REPORTÉE</b>  | -                    | 17 333        |
| <b>PRODUITS REPORTÉS</b>   | <b>2 429</b>         | 4 103         |
| <b>IMPÔTS FUTURS (note 15)</b>   | <b>2 849 040</b>     | 2 732 008     |
|  | <b>57 804 159</b>    | 52 535 239    |
| <b>AVOIR</b>   |                      |               |
| <b>CAPITAL SOCIAL (note 16)</b>  |                      |               |
| Capital social ordinaire   | <b>941 434</b>       | 952 809       |
| Capital social privilégié  | <b>8 098 232</b>     | 8 229 636     |
|  | <b>9 039 666</b>     | 9 182 445     |
| <b>SURPLUS D'APPORT</b>  | <b>1 659 095</b>     | 1 658 473     |
| <b>AVOIR DE LA COOPÉRATIVE</b>   |                      |               |
| Réserve  | <b>17 311 496</b>    | 18 286 881    |
|  | <b>28 010 257</b>    | 29 127 799    |
| <b>PART DES ASSOCIÉS ET DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE</b>                             | <b>691 286</b>       | 801 483       |
|  | <b>28 701 543</b>    | 29 929 282    |
|  | <b>86 505 702 \$</b> | 82 464 521 \$ |

**COVRIS COOPÉRATIVE****Flux de trésorerie consolidés****Pour l'exercice clos le 31 octobre****2024****2023****ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| Déficit de l'exercice  | <b>(765 641) \$</b> | (694 504) \$ |
| Ajustements pour :   |                     |              |
| Amortissement des immobilisations corporelles  | <b>1 208 633</b>    | 1 268 685    |
| Amortissement des actifs incorporels   | <b>3 038</b>        | 14 485       |
| Amortissement de l'aide financière reportée  | <b>(16 000)</b>     | (16 000)     |
| Amortissement des produits reportés  | <b>(1 674)</b>      | (7 500)      |
| Gain sur cession de placements   | -                   | (330 236)    |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles  | <b>(1 417)</b>      | (24 753)     |
| Quote-part du résultat net des partenariats  | <b>706 838</b>      | (35 837)     |
| Impôts recouvrés (exigibles)   | <b>(6 502)</b>      | 5 276        |
| Impôts futurs  | <b>(617 900)</b>    | (368 089)    |
|  | <b>509 375</b>      | (188 473)    |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 17) | <b>(1 951 686)</b>  | 3 540 986    |
|  | <b>(1 442 311)</b>  | 3 352 513    |

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

|   |                  |             |
|---|------------------|-------------|
| Variation nette des avances à un administrateur     | <b>(19 791)</b>  | (130 699)   |
| Acquisition d'entreprise                            | -                | 45 467      |
| Acquisition de placements                           | <b>(603 065)</b> | -           |
| Encaissement de placements                          | <b>1 378 737</b> | 576 585     |
| Acquisition d'un intérêt dans des partenariats      | <b>(356 400)</b> | (1 530 665) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles           | <b>(348 107)</b> | (1 391 098) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | <b>2 200</b>     | 37 500      |
|   | <b>53 574</b>    | (2 392 910) |

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

|   |                     |              |
|---|---------------------|--------------|
| Variation nette des emprunts bancaires                  | <b>1 039 890 \$</b> | 696 673 \$   |
| Augmentation de la dette à long terme                   | <b>3 470 605</b>    | 7 567 155    |
| Remboursement de la dette à long terme                  | <b>(3 713 638)</b>  | (5 885 643)  |
| Émission de capital social                              | <b>87 463</b>       | 95 757       |
| Rachat de capital d'associés sans contrôle              | <b>(163 831)</b>    | (144 709)    |
| Rachat de capital social                                | <b>(229 620)</b>    | (202 184)    |
| Prélèvements des associés sans contrôle                 | <b>(32 576)</b>     | (62 163)     |
|   | <b>458 293</b>      | 2 064 886    |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b> | <b>(930 444)</b>    | 3 024 489    |
| <b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT</b>         | <b>2 617 664</b>    | (406 825)    |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>                              | <b>1 687 220 \$</b> | 2 617 664 \$ |

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec et se spécialise dans différents secteurs ayant pour but principalement de servir l'approvisionnement à la ferme.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La coopérative applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs.

### États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

| <b>Nom</b>  | <b>Description</b>               | <b>Pourcentage de participation</b> |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|
| Rosaire Blain inc.  | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Hybriporc, société en commandite /<br>Hybriporc inc.          | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Réseauporc, société en commandite /<br>9203-6474 Québec inc.  | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Baieporc, société en commandite /<br>9203-5856 Québec inc.    | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Covimel, société en commandite /<br>Covimel commandité inc.   | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Coviporc, société en commandite /<br>Coviporc inc.            | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Parisporc, société en commandite /<br>9414-2130 Québec inc.   | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Repère Agriculture inc.                                       | Élevage porcin                   | 100 %                               |
| Matériaux Fortierville 2020 s.e.c. /<br>9358-1486 Québec inc. | Quincailleries                   | 85 %                                |
| Covilem inc.  | Station-service et quincaillerie | 60 %                                |

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Règles particulières**

Les règles particulières suivantes découlent des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application :

#### *Impôts et déficit*

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant les impôts. Le déficit de l'exercice et les impôts sont présentés à la réserve dans le présent exercice.

#### *Dividendes sur capital social privilégié - R.I.C.*

Les dividendes sur capital social privilégié admissible au R.I.C. sont comptabilisés à l'état des résultats à titre de frais financiers.

### **Constatation des produits**

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de produits sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

### **Impôts**

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé à la réserve. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

### **Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères**

La coopérative utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût des stocks inclus au coût des produits vendus et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membre de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, des avances et des placements, à l'exception des débiteurs et des avances avec des sociétés apparentées.

Les débiteurs et les avances avec des sociétés apparentées sont comptabilisés au coût.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### **Instruments financiers dérivés**

La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer ses risques liés aux taux de change et aux prix de certaines commodités. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur le taux de change et sur le prix des commodités. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan de la coopérative à la juste valeur et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée à l'état des résultats.

### **Stocks et stocks agricoles**

Les stocks pour la revente sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Les élevages porcins sont évalués à la moindre valeur représentée par le moindre du coût moyen par strate de poids et de la valeur de réalisation nette.

### **Intérêts dans des partenariats**

Les participations dans des entreprises sous contrôle conjoint sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

|                       | <b>Méthodes</b> | <b>Taux et période</b> |
|-----------------------|-----------------|------------------------|
| Aire de stationnement | Dégressif       | 4 %                    |
| Bâtiments             | Dégressif       | 5 % et 10 %            |
| Matériel et outillage | Dégressif       | 10 % et 20 %           |
| Matériel informatique | Linéaire        | 3 ans                  |
| Matériel roulant      | Dégressif       | 30 %                   |
| Mobilier de bureau    | Dégressif       | 20 %                   |

### **Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

### **Actifs incorporels**

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Les quotas avicoles, ayant une durée de vie utile indéfinie, sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Aide financière reportée**

L'aide financière reportée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

**Produits reportés**

Les produits reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des ententes.

**3. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS**

|  | <b>2024</b>         | <b>2023</b>  |
|--|---------------------|--------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles          | <b>1 208 633 \$</b> | 1 268 685 \$ |
| Amortissement des actifs incorporels                   | <b>3 038 \$</b>     | 14 485 \$    |
| Amortissement de l'aide financière reportée            | <b>16 000 \$</b>    | 16 000 \$    |
| Amortissement des produits reportés                    | <b>1 674 \$</b>     | 7 500 \$     |
| Dividendes sur capital privilégié admissible au R.I.C. | <b>47 069 \$</b>    | 44 819 \$    |
| Gain sur cession de placement                          | <b>- \$</b>         | 330 236 \$   |
| Gain sur cession d'immobilisations corporelles         | <b>1 417 \$</b>     | 24 753 \$    |
| Intérêts sur le passif à court terme                   | <b>539 429 \$</b>   | 584 592 \$   |
| Intérêts sur la dette à long terme                     | <b>428 323 \$</b>   | 368 474 \$   |
| Quote-part dans les résultats des partenariats         | <b>(706 838) \$</b> | 35 837 \$    |
| Revenus d'intérêts                                     | <b>339 706 \$</b>   | 280 509 \$   |

**4. DÉBITEURS**

|  | <b>2024</b>         | <b>2023</b>  |
|--|---------------------|--------------|
| Comptes clients                                    | <b>8 174 251 \$</b> | 7 101 129 \$ |
| Provision pour créances douteuses                  | <b>(765 874)</b>    | (745 674)    |
|  | <b>7 408 377</b>    | 6 355 455    |
| Taxe de vente et taxe sur les produits et services | <b>265 926</b>      | 61 958       |
| Autres   | <b>1 733 460</b>    | 287 904      |
|  | <b>9 407 763 \$</b> | 6 705 317 \$ |

**COVRIS COOPÉRATIVE**  
**Notes complémentaires**  
**Au 31 octobre 2024**

**5. DÉBITEURS - APPARENTÉS**

|                                | 2024                 | 2023                 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Comptes clients - partenariats | 10 667 470 \$        | 10 375 274 \$        |
| Autres - partenariats          | 8 694                | 107 809              |
|                                | <b>10 676 164 \$</b> | <b>10 483 083 \$</b> |

**6. STOCKS ET STOCKS AGRICOLES**

|                        | Quantité | 2024                 | Quantité | 2023                 |
|------------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|
| Élevages porcins       | 76 579   | 9 322 456 \$         | 73 821   | 9 325 191 \$         |
| Stocks pour la revente |          | 14 075 389           |          | 11 029 344           |
|                        |          | <b>23 397 845 \$</b> |          | <b>20 354 535 \$</b> |

**7. PLACEMENTS**

|  | 2024                 | 2023                 |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Sollio Groupe Coopératif :</b>  |                      |                      |
| Actions ordinaires   | 14 770 639 \$        | 16 149 251 \$        |
| Actions privilégiées   | 515 878              | 515 878              |
|  | <b>15 286 517</b>    | <b>16 665 129</b>    |
| <b>9372-4409 Québec inc., société privée :</b>   |                      |                      |
| 908,64 actions de catégorie « A » (135,64 en 2023),<br>représentant 9,08 % (1,36 % en 2023) des actions<br>participantes émises et ayant droit de vote | <b>662 717</b>       | 59 777               |
| <b>2836072 Ontario inc., société privée :</b>  |                      |                      |
| 162 920 actions de catégorie « A », représentant 2,73 % des<br>actions participantes émises et ayant droit de vote                                     | <b>162 920</b>       | 162 920              |
| Autres   | <b>10 285</b>        | 10 285               |
|  | <b>16 122 439 \$</b> | <b>16 898 111 \$</b> |

**8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS**

|  | 2024      | 2023      |
|--|-----------|-----------|
| <b>9232-0290 Québec inc. :</b>   |           |           |
| 2 actions de catégorie « A », représentant 12,5 % des actions émises ayant droit de vote   | 2 \$      | 2 \$      |
| 1 action de catégorie « Ordinaire », représentant 9,09 % des actions participantes émises  | 1         | 1         |
|  | <b>3</b>  | <b>3</b>  |
| <b>RP2R commandité inc. :</b>  |           |           |
| 19 actions de catégorie « A.1 », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote                                       | 19        | 19        |
| <b>RP2R, s.e.c. :</b>  |           |           |
| 19 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 11,88 % des parts participantes émises (19 % en 2023) et 19 % des parts ayant droit de vote | 4 062 767 | 3 706 367 |
| <b>Fermes Boréales, s.e.c. :</b>   |           |           |
| 600 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 25,42 % des parts participantes émises   | 44 832    | 67 454    |
| <b>Fermes Boréales 3, s.e.c. :</b>   |           |           |
| 400 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 16,95 % des parts participantes émises   | 134 439   | 149 368   |
| <b>Gestion Fermes Boréales, s.e.c. :</b>   |           |           |
| 1 440 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 12,2 % des parts participantes émises  | 21 037    | 29 880    |
| <b>RP2R immo inc. :</b>  |           |           |
| 19 actions de catégorie « A », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote   | (9 191)   | (5 539)   |
| <b>Fermes Boréales 4, s.e.c. :</b>   |           |           |
| 440 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 18,64 % des parts participantes émises   | 221 341   | 237 216   |

**8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (suite)**

|  | 2024                | 2023                |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Partenariat agricole GQ s.e.c. :</b>  |                     |                     |
| 391 663,38 parts ordinaires de catégorie « A », représentant<br>7,44 % des parts participantes émises et ayant droit de vote | (540 979) \$        | 39 412 \$           |
| 1 174 990,14 parts privilégiées de catégorie « C »   | 1 174 990           | 1 174 990           |
|  | <b>634 011</b>      | <b>1 214 402</b>    |
| <b>GQ commandité inc. :</b>  |                     |                     |
| 74,19 actions de catégorie « A », représentant 7,44 % des<br>actions participantes émises et ayant droit de vote             | 235 072             | 235 072             |
| <b>Groupe Symac s.e.c. :</b>   |                     |                     |
| 300 parts ordinaires, représentant 30 % des parts participantes<br>émises et ayant droit de vote                             | 998 340             | 1 058 866           |
| Avances, sans intérêts et sans mode d'encaissement défini  | 987 666             | 987 666             |
|  | <b>1 986 006</b>    | <b>2 046 532</b>    |
| <b>2955-0225 Québec inc. :</b>   |                     |                     |
| 300 actions ordinaires, représentant 30 % des actions<br>participantes émises et ayant droit de vote                         | 30                  | 30                  |
|  | <b>7 330 366 \$</b> | <b>7 680 804 \$</b> |

**9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                           |                      |                         | 2024                 | 2023                 |
|---------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
|                           | Coût                 | Amortissement<br>cumulé | Valeur<br>nette      | Valeur<br>nette      |
| Terrains                  | 1 188 763 \$         | -                       | 1 188 763 \$         | 1 188 763 \$         |
| Aire de stationnement     | 585 552              | 143 562                 | 441 990              | 461 315              |
| Améliorations de terrains | 7 608                | 7 608                   | -                    | -                    |
| Bâtiments                 | 12 156 885           | 3 636 877               | 8 520 008            | 8 954 845            |
| Matériel et outillage     | 7 210 550            | 4 142 848               | 3 067 702            | 3 365 398            |
| Matériel informatique     | 302 937              | 290 269                 | 12 668               | 11 862               |
| Matériel roulant          | 3 361 207            | 2 623 921               | 737 286              | 840 789              |
| Mobilier de bureau        | 168 288              | 141 272                 | 27 016               | 33 770               |
|                           | <b>24 981 790 \$</b> | <b>10 986 357 \$</b>    | <b>13 995 433 \$</b> | <b>14 856 742 \$</b> |

**10. ACTIFS INCORPORELS**

|                                       |                   |                             | <b>2024</b>         | <b>2023</b>         |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
|                                       | <b>Coût</b>       | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur nette</b> | <b>Valeur nette</b> |
| <b>Actifs incorporels amortis</b>     |                   |                             |                     |                     |
| Logiciels                             | 164 495 \$        | 164 495 \$                  | -                   | 3 038 \$            |
| <b>Actifs incorporels non amortis</b> |                   |                             |                     |                     |
| Quotas avicoles                       | 450 000           | -                           | 450 000             | 450 000             |
|                                       | <b>614 495 \$</b> | <b>164 495 \$</b>           | <b>450 000 \$</b>   | <b>453 038 \$</b>   |

**11. EMPRUNTS BANCAIRES**

La coopérative bénéficie d'un emprunt bancaire autorisé au montant de 21 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par les comptes clients et les stocks de la coopérative d'une valeur nette comptable de 23 260 333 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

À même l'emprunt bancaire autorisé, l'institution financière a mis à la disposition de la coopérative, des lettres de garantie pour un maximum de 1 050 000 \$.

La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2024, ces ratios étaient respectés.

De plus, la coopérative bénéficie d'une facilité de crédit autorisée au montant de 7 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, garantie par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la coopérative d'une valeur nette comptable de 51 709 131 \$.

Également, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la filiale d'une valeur nette comptable de 5 153 632 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

De plus, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la filiale d'une valeur nette comptable de 4 992 460 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 3 500 000 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

Ces filiales de la coopérative se sont engagées à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2024, les ratios de l'une d'elle n'étaient pas respectés.

**COVRIS COOPÉRATIVE**  
**Notes complémentaires**  
**Au 31 octobre 2024**

**12. CRÉDITEURS**

|  | 2024                 | 2023                |
|--|----------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs                     | 7 048 619 \$         | 5 773 768 \$        |
| Salaires et vacances                     | 604 817              | 574 995             |
| Retenues à la source et charges sociales | 65 581               | 95 404              |
| Produits reportés                        | 1 604                | 7 500               |
| Frais courus                             | 2 724 207            | 1 509 553           |
| Aide financière reportée                 | 17 333               | 16 000              |
|  | <b>10 462 161 \$</b> | <b>7 977 220 \$</b> |

**13. CRÉDITEURS - APPARENTÉS**

|                                     | 2024                 | 2023                 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Comptes fournisseurs - partenariats | 23 797 125 \$        | 20 575 574 \$        |
| Frais courus - partenariats         | 27 991               | 156 202              |
|                                     | <b>23 825 116 \$</b> | <b>20 731 776 \$</b> |

**14. DETTE À LONG TERME**

|   | 2024         | 2023   |
|---|--------------|--------|
| Emprunt de 2 867 665 \$, remboursable par versements mensuels de 26 577 \$ à compter de janvier 2025, plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,2 %, échéant en mai 2029, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 59 228 417 \$ <sup>(a)</sup> | 2 843 768 \$ | -      |
| Billet de 602 940 \$, remboursable par versements annuels de 200 000 \$, plus les intérêts à un taux qui sera connu seulement à l'échéance, échéant en juin 2026  | 400 000      | -      |
| Emprunt de 37 601 \$, remboursable par versements mensuels de 628 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,06 %, échéant en février 2026, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 10 963 \$   | 9 987        | 17 518 |
| Emprunt de 29 492 \$, remboursable par versements mensuels de 492 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,07 %, échéant en février 2026, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 8 598 \$  | 7 825        | 13 734 |

**COVRIS COOPÉRATIVE**  
**Notes complémentaires**  
**Au 31 octobre 2024**

|   | 2024                | 2023         |
|---|---------------------|--------------|
| Billet de 234 998 \$, sans mode de remboursement défini, portant intérêts au taux préférentiel plus 1 %, échéant en juin 2025   | <b>234 998 \$</b>   | 234 998 \$   |
| Emprunt de 5 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 55 946 \$ à compter de janvier 2025, plus les intérêts au taux de 6,54 %, échéant en avril 2025, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 59 228 417 \$( <sup>a</sup> )   | <b>4 251 920</b>    | 4 363 812    |
| Emprunt de 3 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 19 271 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, échéant en avril 2025, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles d'une filiale d'une valeur nette comptable de 4 992 460 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 3 500 000 \$( <sup>b</sup> ) | <b>3 121 875</b>    | 3 372 396    |
| Emprunt de 461 000 \$, remboursable par versements mensuels de 7 683 \$, plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant en mars 2025, garanti par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels d'une filiale d'une valeur nette comptable de 5 153 632 \$( <sup>c</sup> )  | <b>38 417</b>       | 138 300      |
| Billet d'une société privée, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts  | <b>221 886</b>      | 221 886      |
| Emprunt de 91 402 \$, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts   | <b>89 166</b>       | 89 166       |
| Emprunt de 3 000 000 \$, refinancé au cours de l'exercice   | -                   | 2 867 665    |
| Emprunts totalisant 577 000 \$, échus au cours de l'exercice  | -                   | 143 400      |
|   | <b>11 219 842</b>   | 11 462 875   |
| Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice   | <b>(486 855)</b>    | (650 420)    |
| Dettes à long terme remboursables sur demande   | <b>(10 217 563)</b> | (10 148 709) |
| Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice   | -                   | (99 883)     |
|   | <b>515 424 \$</b>   | 563 863 \$   |

Même si les emprunts remboursables sur demande comportent une clause de remboursement anticipé, la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause au cours du prochain exercice et que les emprunts seront renouvelés à des conditions similaires. Dans l'hypothèse où le remboursement anticipé des emprunts ne sera pas exigé, les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|      |              |
|------|--------------|
| 2025 | 1 543 341 \$ |
| 2026 | 1 425 905 \$ |
| 2027 | 1 221 533 \$ |
| 2028 | 1 221 533 \$ |
| 2029 | 1 221 533 \$ |

- La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, un ratio financier. Au 31 octobre 2024, ce ratio n'était pas respecté. Conséquemment, le solde de l'emprunt a été présenté dans la dette à long terme remboursable sur demande.
- Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2024, ces ratios n'étaient pas respectés. Conséquemment, le solde de l'emprunt a été présenté dans la dette à long terme remboursable sur demande.
- Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2024, ces ratios étaient respectés.

## 15. PASSIF (ACTIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réduction d'impôts inutilisés se détaille comme suit :

|   | 2024              | 2023              |
|---|-------------------|-------------------|
| Immobilisations corporelles et actifs incorporels | 616 753 \$        | 684 743 \$        |
| Ristourne à imposition différée                   | 1 994 444         | 2 176 386         |
| Comptabilité de caisse                            | (1 737 283)       | (1 516 014)       |
| Pertes fiscales inutilisées                       | (393 391)         | (352 605)         |
| Déduction pour ristournes reportées               | (101 550)         | (101 550)         |
| Autres  | (19 416)          | (30 535)          |
|   | <b>359 557 \$</b> | <b>860 425 \$</b> |

Le solde des impôts futurs est ventilé entre l'actif et le passif d'impôts futurs comme suit :

|                         |                   |                   |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Actifs d'impôts futurs  | (2 489 483) \$    | (1 871 583) \$    |
| Passifs d'impôts futurs | 2 849 040         | 2 732 008         |
|                         | <b>359 557 \$</b> | <b>860 425 \$</b> |

## **16. CAPITAL SOCIAL**

Nombre illimité de parts sociales dont 200 doivent être détenues par des membres, d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payable soit à la date de souscription au comptant ou à raison de 500 \$ comptant à l'admission comme membre et le solde lorsqu'au cours d'une année, des ristournes sont déclarées, les montants attribués aux membres à titre de ristournes sont retenus par la coopérative et versés directement à cette dernière en guise de paiement sur les parts souscrites et non payées jusqu'à concurrence de la totalité du solde impayé sur ces parts. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu et les parts sont rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Nombre illimité de parts sociales auxiliaires dont 6 doivent être détenues par des membres auxiliaires, d'une valeur nominale de 10 \$, payables à la date de souscription au comptant, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Nombre illimité de parts sociales pour membres entrepreneurs, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre doit détenir au moins 50 parts sociales de qualification

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Covilac séries 2012 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Parts privilégiées CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Covilac série 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux de 4,75 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Parisville séries 2009 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

**16. CAPITAL SOCIAL (suite)**

Parts privilégiées de catégorie « C » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Parts privilégiées de catégorie « D » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Parisville série 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Parisville série 2019, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêts au taux maximum de 4 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif / parts privilégiées Fusion 2020 Parisville série 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime enregistré d'épargne retraite Fusion 2020 Parisville série 2004, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

Parts privilégiées de catégorie « E » séries 2020 et 2021, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif séries 2020 à 2023, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêts au taux maximum de 20 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale

|                                       | <b>2024</b>       | 2023       |
|---------------------------------------|-------------------|------------|
| <b>Émises, souscrites et payées :</b> |                   |            |
| <b>Capital social</b>                 |                   |            |
| - Capital ordinaire de qualification  | <b>910 216 \$</b> | 921 651 \$ |
| - Capital auxiliaire                  | <b>31 218</b>     | 31 158     |
|                                       | <b>941 434</b>    | 952 809    |

**16. CAPITAL SOCIAL (suite)**

**Capital social privilégié**

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| - Capital privilégié de catégorie « A » Fusion 2020<br>Covilac séries 2012 à 2020    | <b>2 930 683 \$</b> | 3 006 129 \$ |
| - Capital privilégié CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995                              | <b>741 000</b>      | 741 000      |
| - Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020<br>Covilac série 2019          | <b>152 175</b>      | 258 651      |
| - Capital privilégié de catégorie « A » Fusion 2020<br>Parisville séries 2009 à 2020 | <b>2 128 978</b>    | 2 136 291    |
| - Capital privilégié de catégorie « C » Fusion 2020<br>Parisville                    | <b>212 342</b>      | 233 738      |
| - Capital privilégié de catégorie « D » Fusion 2020<br>Parisville                    | <b>107 575</b>      | 119 065      |
| - Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020<br>Parisville série 2019       | <b>30 000</b>       | 60 000       |
| - Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020<br>Parisville série 2019       | <b>104 327</b>      | 216 261      |
| - Capital privilégié admissible au R.I.C.-P.P. Fusion<br>2020 Parisville série 2019  | <b>17 900</b>       | 17 900       |
| - Capital privilégié REER Fusion 2020 Parisville série<br>2004                       | <b>11 227</b>       | 12 227       |
| - Capital privilégié de catégorie « E » séries 2020 et<br>2021                       | <b>734 750</b>      | 736 790      |
| - Capital privilégié admissible au R.I.C. séries 2020 à<br>2023                      | <b>927 275</b>      | 691 584      |
|  | <b>8 098 232</b>    | 8 229 636    |
|  | <b>9 039 666 \$</b> | 9 182 445 \$ |

Au 31 octobre 2024, les parts sociales souscrites mais non encore payées s'élèvent à 337 855 \$.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

|                            | <b>2024</b>         | 2023         |
|----------------------------|---------------------|--------------|
| <b>Solde au début</b>      | <b>9 182 445 \$</b> | 9 288 872 \$ |
| Émission de capital social | <b>87 463</b>       | 95 757       |
| Rachat de capital social   | <b>(230 242)</b>    | (202 184)    |
| <b>Solde à la fin</b>      | <b>9 039 666 \$</b> | 9 182 445 \$ |
| <b>Nombre de membres</b>   | <b>624</b>          | 629          |

**17. FLUX DE TRÉSORERIE**

**Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :**

|                            | 2024                  | 2023                |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|
| Débiteurs                  | (2 702 446) \$        | 5 205 083 \$        |
| Débiteurs - apparentés     | (193 081)             | (7 444 875)         |
| Stocks et stocks agricoles | (3 043 310)           | 4 424 446           |
| Frais payés d'avance       | (196 255)             | (5 244)             |
| Créditeurs                 | 2 483 608             | (4 760 510)         |
| Créditeurs - apparentés    | 3 093 340             | 5 030 430           |
| Dépôts de clients          | (1 204 243)           | 1 107 978           |
| Impôts                     | (189 299)             | (16 322)            |
|                            | <b>(1 951 686) \$</b> | <b>3 540 986 \$</b> |

**Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :**

|                          | 2024     | 2023 |
|--------------------------|----------|------|
| Aide financière reportée | 1 333 \$ | - \$ |

**18. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses emprunts bancaires, de ses créditeurs, de ses dépôts de clients et de sa dette à long terme.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux débiteurs et aux avances.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

**18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Pour les autres créances, la coopérative évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la coopérative l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au cours de l'exercice, la coopérative a utilisé des contrats de change en dollars américains pour gérer les risques de fluctuation des taux de change. Au 31 octobre 2024, 241 contrats de change sont en vigueur permettant à la coopérative de vendre 24 100 000 \$ américains pour le mois de décembre 2024 à un taux de 1,3580. De plus, 162 contrats de change sont en vigueur permettant à la coopérative d'acheter 15 900 000 \$ américains pour le mois de décembre 2024 à un taux de 1,3699 et d'acheter 300 000 \$ américains pour le mois de mars 2025 à un taux de 1,3476. Au 31 octobre 2024, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

|                  | 2024                     |                         | 2023                     |                         |
|------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
|                  | Dollars américains<br>\$ | Dollars canadiens<br>\$ | Dollars américains<br>\$ | Dollars canadiens<br>\$ |
| Encaisse         | 680 102                  | 946 430                 | -                        | -                       |
| Autres débiteurs | 931 802                  | 1 296 695               | -                        | -                       |
| Frais courus     | 234 986                  | 327 006                 | -                        | -                       |

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La coopérative est exposée au risque de prix autre en raison des contrats à terme sur le prix des commodités. La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés afin de minimiser ses risques.

**19. REPORT DE PERTES**

La coopérative peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 168 052 \$ au provincial, qui viendront à échéance en 2042.

**20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des partenariats au cours de l'exercice :

|                    | <b>2024</b>         | <b>2023</b>  |
|--------------------|---------------------|--------------|
| <b>Produits</b>    |                     |              |
| Chiffre d'affaires | <b>2 475 121 \$</b> | 2 466 252 \$ |

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 50,7 % (51,9 % en 2023) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

## **21. ÉVENTUALITÉS**

### **Cautionnements**

La coopérative a cautionné une facilité de crédit qu'un partenariat a contractée pour un montant maximum de 6 000 000 \$. Au 31 octobre 2024, le solde de cet emprunt totalise 23 996 796 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

De plus, la coopérative s'est engagée solidairement avec tous les actionnaires d'un partenariat à injecter les fonds nécessaires pour couvrir tout défaut ou non-respect du ratio exigé sur un crédit rotatif. Au 31 octobre 2024, ce ratio n'était pas respecté. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en raison du non-respect du ratio de la part du partenariat.

La coopérative a cautionné une facilité de crédit qu'un partenariat a contractée pour un montant maximum de 180 000 \$. Au 31 octobre 2024, le solde de ces emprunts totalise 23 380 821 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

La coopérative a cautionné l'emprunt bancaire d'un partenariat pour un montant de 593 755 \$. Au 31 octobre 2024, le solde de l'emprunt bancaire est de 23 230 000 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

## **22. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.



# BILAN SOCIAL ANNUEL

de Covris coopérative

## Match de hockey amical

Le 14 février 2024, Covris a organisé la 1<sup>re</sup> édition du match de hockey amical à l'aréna de Bécancour. Les deux équipes étaient formées de producteurs membres et clients ainsi que de quelques représentants de Covris. Les joueurs ont mis tous leurs efforts afin de permettre à leur équipe de gagner le match.



## Portes ouvertes 2024



Covris a organisé deux journées *Portes Ouvertes en 2024*. La première à Baie-du-Febvre le 15 mars et la deuxième a eu lieu le 8 avril à Parisville. Pour l'occasion, plusieurs personnes s'étaient déplacées pour rencontrer notre personnel et visiter nos installations.



## Gala Performance laitière 2023

Le 22 mars 2024, nous avons célébré les 19 entreprises lauréates au gala *Performance laitière 2023*. L'événement qui revient chaque année vise à reconnaître les troupeaux les plus performants de notre territoire. Ce fut une soirée mémorable pour les producteurs et leurs invités.



## Forum coopératif féminin

C'est le 9 avril que s'est tenue la 14<sup>e</sup> édition du *Forum Coopératif Féminin*, organisé par les coopératives Agiska, Covris et Uniag, à l'Hôtel Rive Gauche de Belœil. Cette édition a mis de l'avant une nouvelle formule, composée de deux conférences le matin et d'une plus longue en après-midi et avait pour objectif d'offrir encore plus de contenus et de conseils utiles aux productrices présentes. Près de 100 femmes ont répondu à l'invitation. C'est donc une nouvelle réussite pour l'équipe d'organisateur.



## Manifestation à Drummondville

La Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec a organisé un rassemblement de producteurs à Drummondville le 18 avril 2024 afin de faire pression sur le gouvernement au sujet de la baisse des revenus des producteurs agricoles et du nouveau budget qui n'accordait pas beaucoup d'importance au secteur de l'agriculture. Plusieurs producteurs, clients et employés de Covris Coopérative se sont sentis interpellés et ont participé à la manifestation. Nous sommes fiers de leur implication et de l'appui reçu de la population centricoise.



## Méchoui VIP—Exposition agricole MRC de Bécancour



L'Exposition agricole de la MRC de Bécancour s'est déroulée du 31 mai au 2 juin. Pour l'occasion, un méchoui VIP a été organisé le 31 mai en soirée sous le grand chapiteau Sollio Agriculture/Covris Coopérative, rassemblant ainsi les invités de marque du monde agricole. De plus, le succulent méchoui, préparé par des experts locaux, mettait en valeur les produits de notre région. Cette soirée a permis de réunir près de 175 producteurs agricoles et partenaires d'affaires de la coopérative et ainsi de créer de nouveaux liens et de possibles nouveaux partenariats.

Le succès de la soirée et du méchoui VIP a été le fruit d'une collaboration étroite entre Covris Coopérative, Groupe Symac, les organisateurs de l'exposition agricole et les participants.



## Tournoi de golf annuel Covris

Comme nous ne pouvons contrôler Dame Nature, notre Tournoi de golf annuel qui se tenait le 11 juillet a dû être annulé à cause des orages violents. La grande quantité d'eau accumulée a rendu le terrain impraticable.



Cependant, les gens se sont tout de même déplacés au club de golf Godefroy et ont profité de l'occasion pour prendre un excellent déjeuner et discuter. La bonne humeur était au rendez-vous. Malgré l'annulation, Covris a remis à la Fondation de l'École d'agriculture de Nicolet un chèque de 1 300 \$, récolté parmi les gens sur place.



Nous avons également effectué plusieurs tirages, dont celui d'un crédit-voyage d'une valeur de 2 500 \$ échangeable chez voyage Vasco, qui a été remis à Mme Lorie Laliberté, de Ferme Camilienne.

Espérons que Dame Nature soit plus coopérative pour la prochaine édition en juillet 2025.



## Dîners barbecues organisés par le service des Grains

Les 16 et 18 juillet, le service de commercialisation des grains récemment créé a organisé deux dîners-barbecues familiaux, l'un au centre de grains de Baie-du-Febvre et l'autre au centre de grains de Parisville. L'objectif était de présenter aux membres producteurs et aux clients de Covris la nouvelle équipe du service de commercialisation des grains.



Près d'une centaine de personnes ont participé à l'activité. Les gens ont eu l'occasion de parler avec l'équipe et de faire la connaissance des nouveaux employés. Étant donné le succès qu'a connu l'activité, l'équipe des grains a d'ores et déjà annoncé que les barbecues seront à nouveau à l'horaire des activités pour 2025.

## Randonnée à moto

C'est en août que nous avons organisé une randonnée à moto dans les Appalaches pour les membres de Covris.



La Voix des Chevaux située à Inverness, offre à leur clientèle, une expérience de ressourcement, de soins énergétiques, de communication animale et de divers ateliers avec l'aide de chevaux.



Les participants ont eu la chance de visiter de beaux endroits, dont la Ferme d'Évelyne située à Princeville, spécialisée en autocueillette de bleuets.

La ballade s'est poursuivie avec un arrêt au Manoir du Lac William pour le repas et le dernier arrêt fut au vignoble Les Côtes du Gavet situé à Tingwick. Le groupe de motocyclistes a connu une journée de découvertes et de plaisirs agrémentée des magnifiques paysages de notre belle région.



## Journées Parcelles



Comme chaque année, nous avons tenu nos deux Journées Parcelles. La première a eu lieu le 4 septembre au plan végétal de Baie-du-Febvre et la deuxième le 6 septembre à la Ferme laitière Maribert inc. Plus de 250 personnes se sont déplacées pour les deux événements.

Les participants ont assisté à différentes conférences sur des sujets d'actualité dans le domaine agricole en plus d'avoir eu la chance d'assister à une démonstration de drone pour une utilisation agricole. En collaboration avec Maizex, nos experts-conseils ont présenté les nouveautés en matière de semences.



Les Journées Parcelles 2024 se sont conclues par la soirée d'étable organisée à la Ferme laitière Maribert inc. à Parisville, et ce, très tard dans la nuit, au grand plaisir des participants.



## Concours photos Maizex

Trois prix étaient offerts, dont deux prix de 1 000 \$ tirés au hasard parmi tous les participants au concours et un prix pour la photo « coup de cœur », attribué à la photo ayant reçu le plus de votes du public. La ferme gagnante du prix a été dévoilée lors de la semaine de la coopération en octobre, tandis que les deux autres prix ont été remis lors des deux Journées Parcelles en septembre.



Une autre nouveauté de 2024 fut le concours photo Facebook organisé en collaboration avec Maizex. Le concours #checkmonchampmaizex a été très populaire auprès de nos producteurs et productrices. Plus de 50 fermes se sont prêtées au jeu en nous faisant parvenir de deux à trois photos chacune, que nous avons partagées sur notre page Facebook.



## Semaine de la coopération

Cette année, pour la Semaine de la coopération qui s'est déroulée du 14 au 19 octobre, sous le thème *L'Effet Coop, J'y participe !*, en plus des visites de producteurs par l'escouade coop, nous avons procédé au lancement de deux autres concours destinés à la clientèle de nos dépanneurs et station-service et de nos quincailleries, dont le concours *L'Effet Coop, J'y participe!*, afin de courir la chance de gagner un abonnement membre auxiliaire chez Covris. À la suite du concours, sept clients sont devenus membres auxiliaires de Covris.



Enfin, lors de cette semaine, nous avons également recueilli et publié deux témoignages de fermes membres. Ce sont ceux de MM. Alain et Ghislain Brouillard de Ferme Bro-Grains, qui est aussi un partenaire commercial, et l'autre, celui de M. René Lemire de Ferme Grande-Plaine et employé de Covris. Nous pouvons dire que c'est mission accomplie pour la Semaine de la coopération.

## Projet pilote de propane vert



À la fin de l'année, en novembre, Covris a fait l'annonce d'un nouveau partenariat avec l'Association québécoise du propane (AQP), Oberon Fuel et Filgo. Nous avons pris la décision de participer au premier projet pilote de « propane vert » au Québec. Pour faire une courte description du propane vert, celui-ci est obtenu à partir des résidus forestiers ou agricoles.

Ce projet est en lien direct avec la poursuite de la mission et de la vision agricole que nous avons. Nous allons utiliser ce propane vert dans nos deux centres de grains en alimentant nos séchoirs à grains en remplacement du propane conventionnel. Si l'objectif du projet pilote démontre la performance énergétique et environnementale souhaitée, cela permettrait aux producteurs agricoles d'utiliser cette nouvelle source d'énergie renouvelable pour leurs opérations de séchage de grains et, par la même occasion, serait une réponse économique et performante, locale, durable et surtout renouvelable pour les producteurs agricoles québécois.



**FCARA**

**FONDS COOPÉRATIF  
D'AIDE À LA RELÈVE  
AGRICOLE**

Ce programme permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre réseau coopératif de bénéficier d'un soutien financier avec la collaboration du Mouvement Desjardins, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.

## COHORTE 2021-2024



**Joël Ruttimann**  
Ferme Benjo 2003 inc.  
Saint-Zéphirin-de-Courval  
Production laitière



**François Auger**  
Ferme laitière Maribert  
Leclercville  
Production laitière

## COHORTE 2022-2025



**Frédéric Fleurent**  
Ferme Fleurandre  
Baie-du-Febvre  
Production laitière



**Jérôme Couture**  
Ferme Camilienne  
Leclercville  
Production laitière

## COHORTE 2023-2026



**Isabelle Brisson**  
Ferme Brissi inc.  
Sainte-Sophie-de-Lévrard  
Production laitière et  
Grandes cultures

## COHORTE 2024-2027



**Alexis Chassé**  
Ferme Al Premier inc.  
Sainte-Monique  
Production laitière



Le Prix relève Sollio, met en valeur des familles agricoles ayant réussi avec succès le transfert ou le démarrage d'une entreprise agricole tout en assurant la pérennité et l'équité de toutes les parties prenantes.

Cette année, le Prix relève Sollio dans la catégorie *Établissement* à été remporté par la **Ferme Gillubert** représentée par Raphaëlle Lemay et son conjoint Pierre-Yves Lemay.



## Secteur ADMINISTRATIF

### Siège social

40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6491  
info @covris.coop

### Centre administratif

1098, Route 265 Nord  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2303

## Secteur AGRICOLE

### Garage Groupe Symac Parisville

1192, Route 265  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2000

### Bureau des commandes Baie-du-Febvre (moulée)

40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6491, poste 1247

### Centre agricole Parisville (semences, moulées)

1201, rue Principale  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2513

### Centre de fertilisants Baie-du-Febvre

171, rang Saint-Joseph  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6487

### Centre de fertilisants Parisville

1201, rue Principale  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2434

### Centre de fertilisants Saint-Aimé

640, rue Saint-Pierre  
Massueville (Québec) J0G 1K0  
Tél. : 450 788-2122

### Centre de grains Baie-du-Febvre

40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6494

### Centre de grains Parisville

1201, rue Principale  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2518

### Commercialisation des grains

40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Sans frais : 1 800 661-6494

### Plan végétal Baie-du-Febvre (semences)

171, rang Saint-Joseph  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6490

### Poulailler

460, rang du Bord-de-l'Eau  
Saint-Aimé (Québec) J0G 1K0  
Tél. : 450 788-3279

### Division agroenvironnement

40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6491

## Secteur DÉTAIL

### QUINCAILLERIES

#### BMR Agrizone Parisville

1238, Route 265 Nord  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2511

#### BMR Covilem

2705, boulevard Louis-Fréchette  
Nicolet (Québec) J3T 1N1  
Tél. : 819 293-4825

#### BMR Express Saint-Pierre

350, route Marie-Victorin  
St-Pierre-les-Becquets (QC) J0G 1A0  
Tél. : 819 263-2333

#### BMR Express Baie-du-Febvre

42, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6491

#### BMR Fortierville

141, rue Principale  
Fortierville (Québec) J0G 1J0  
Tél. : 819 287-4595

## DÉPANNEURS ET STATIONS-SERVICE

### Bécancour secteur Gentilly

3800, boulevard Bécancour  
Bécancour (Québec) G9H 3W5  
Tél. : 819 298-2879

### Covilem

2705, boulevard Louis-Fréchette  
Nicolet (Québec) J3T 1N1  
Tél. : 819 293-4825

### L'Escale

370, route Marie-Victorin  
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0  
Tél. : 450 783-6162

### Parisville

1238, Route 265 Nord  
Parisville (Québec) G0S 1X0  
Tél. : 819 292-2511

### Saint-Édouard

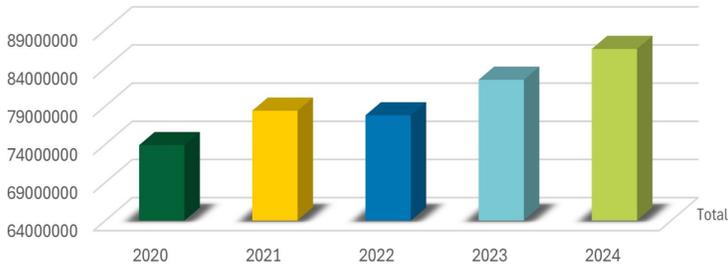
2408, route Principale  
St-Édouard-de-Lotbinière (QC) G0S 1Y0  
Tél. : 418 796-3098

### Saint-Pierre

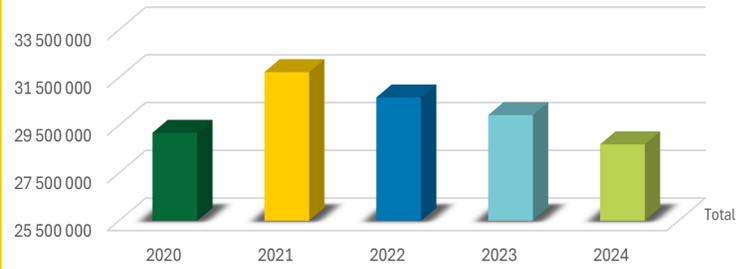
350, route Marie-Victorin  
St-Pierre-les-Becquets (QC) J0G 1A0  
Tél. : 819 263-2333

# FAITS SAILLANTS

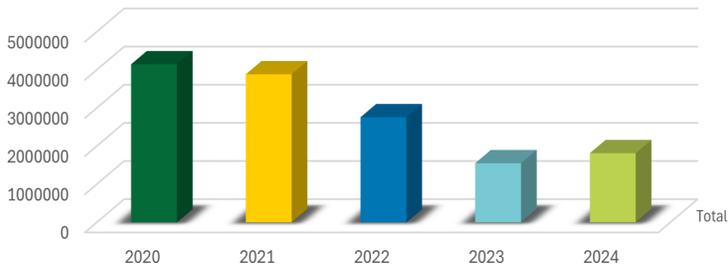
## Actif



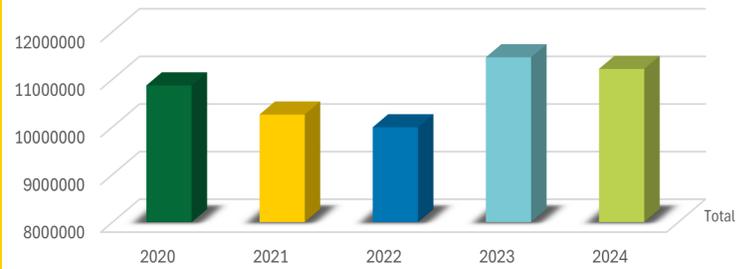
## Avoir



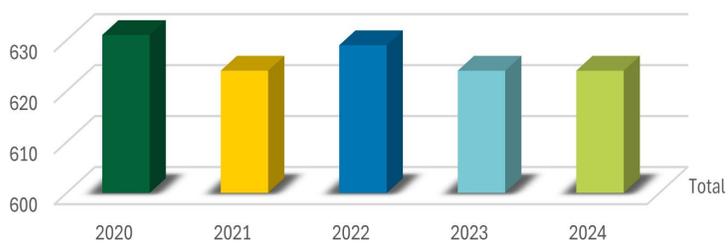
## Fonds de roulement



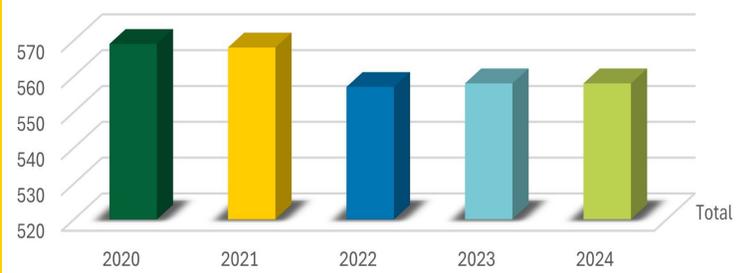
## Dettes



## Membres sociétaires



## Membres auxiliaires



## Employés

